

APPEL À CANDIDATURES en direction des artistes de tous domaines artistiques

1 artiste ou collectif est recherché

Du 17 février au 28 février 2026

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 36 communes pour 242 645 habitants :

Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Bénifontaine, Billy-Montigny, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Carency, Éleu-dit-Leauwette, Estevelles, Fouquières-lès-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Servins, Souchez, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois, Vimy, Wingles.

Créée en 1999, elle regroupe un territoire densément peuplé avec une forte continuité urbaine en cœur d'agglomération (1 019 hab/km²). Elle rassemble deux communes de plus de 30 000 habitants (Lens et Liévin), 4 communes de 11 à 18 000 habitants, 9 communes de 6 à 10 000 habitants et 11 communes de moins de 5 000 habitants.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, porte le développement culturel au cœur de ses priorités, c'est une composante majeure de la dynamique territoriale. Depuis 2008, elle est labellisée *Pays d'art et d'histoire*. Elle soutient un tissu culturel particulièrement dynamique, composé d'acteurs, de structures et d'événements majeurs : 11 centres culturels, Culture Commune : scène nationale du Bassin Minier, l'association Droit de Cité, le festival de la Sainte-Barbe, entre autres.

La CALL développe également une politique active en matière d'éducation à l'image et déploie des résidences-mission dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA).

Par ailleurs, elle s'est engagée dans un projet ambitieux de mise en réseau de 29 équipements municipaux de lecture publique répartis sur l'ensemble du territoire.

Afin de créer une dynamique autour de l'art et de la culture. La Communauté d'agglomération mène le dispositif « Reli[art] » qui vise à proposer aux habitants un programme d'ateliers créatifs.

Dans le cadre de ce projet culturel, Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, lance un appel à candidatures en direction des artistes de tous domaines artistiques afin de mener des ateliers artistiques sur le territoire.

1. À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché, un artiste ou collectif, qui va se déployer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et plus particulièrement dans des lieux culturels.

Durée : 2 semaines, soit 10 jours du mardi au samedi

Les artistes auront pour mission de proposer des ateliers de création artistique **accessibles à tous les publics**. Ils accompagneront les participants dans la réalisation d'une œuvre qui pourra être collective ou individuelle, mais qui devra être à la fois **déplaçable facilement** et **pouvant être présenter dans divers espaces**. L'objectif est également de renforcer les liens entre les lieux culturels par la diffusion itinérante des œuvres créées, apportant une dimension collaborative et fédératrice à ce projet.

Conditions d'accès :

- L'artiste ou le collectif s'attachera à présenter son projet en précisant les articulations possibles avec les différents lieux culturels de la Communauté d'Agglomération.
- L'artiste ou le collectif candidat doit déjà avoir une expérience dans l'animation d'ateliers participatifs.
- Chaque candidat.e doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et de ses ateliers, les différents lieux culturels participants.
- Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les artistes ou le collectif retenus sont appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Les ateliers devront se dérouler du mardi au samedi, entre le 17 février et le 28 février 2026.

Le calendrier de présence dans les différentes structures culturelles sera décidé conjointement entre l'artiste et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

En ce qui concerne les moyens prévus pour la rémunération, celle-ci s'élève à 4500 €, auquel s'ajoute une enveloppe pour les frais de productions et les déplacements sur le territoire.

Un voyage aller-retour est pris en charge par la Communauté d'Agglomération, du lieu de domicile de l'artiste ou du collectif au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine sur présentation de justificatifs ou sur la base du barème kilométrique en vigueur).

Un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes durant toute la durée de la mission.

2. Cadre de la mission

L'artiste ou le collectif d'artistes professionnels interviendra dans différents lieux culturels du territoire qui se seront inscrits au préalable auprès de la coordinatrice du dispositif. Il devra être capable de concevoir un projet innovant, adapté à une diversité de publics (enfants, adolescents, adultes) et démontrer un réel intérêt pour le travail en réseau ainsi que pour la création collaborative. Une capacité à s'adapter aux contraintes des différents espaces et aux particularités des publics est également essentielle pour mener à bien cette mission.

Les ateliers se dérouleront en plusieurs sessions dans les lieux culturels participants, permettant ainsi une progression créative au fil des rencontres. **Chaque lieu accueillera un atelier sur une demi-journée**, et les œuvres produites seront exposées tour à tour dans les différents établissements du réseau. L'œuvre finale, qu'elle soit individuelle ou collective, devra impérativement être transportable et pouvoir être exposée dans divers espaces, plus ou moins grand, afin de circuler entre les différents lieux participants.

3. Territoire d'action et les partenaires locaux

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est idéalement située au cœur de la grande région Hauts-de-France, dans le département du Pas-de-Calais.

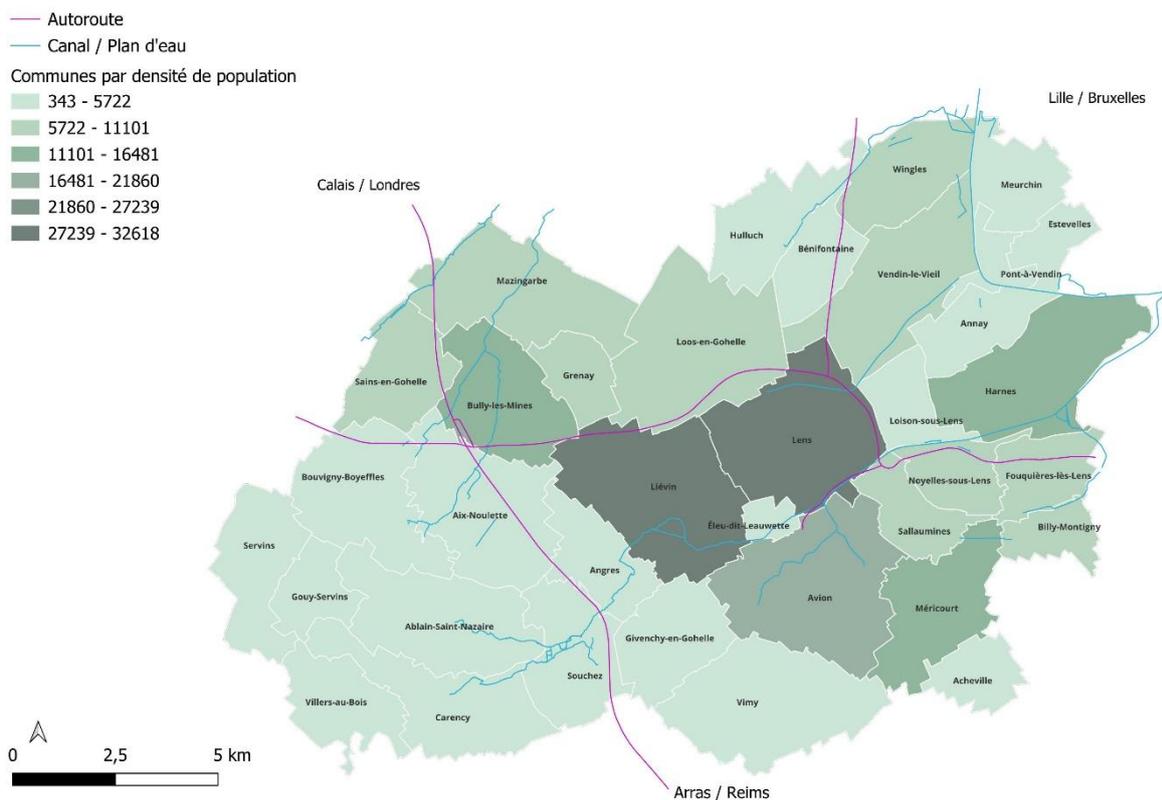
Le territoire de la CALL (Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin) bénéficie d'une offre culturelle particulièrement riche : onze centres culturels, une Scène nationale, le Centre d'Histoire du Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette ou encore le siège de l'association Droit de Cité. La Communauté d'Agglomération assure la coordination des équipements de lecture publique du territoire : Reli[r]e, réseau de 29 médiathèques et bibliothèques répartie dans 36 communes du territoire.

Ainsi peuvent être cités les lieux culturels suivant à titre non exhaustif :

- Culture Commune scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais,
- Le Louvre-Lens,
- L'association Droit de cité,
- Le Centre d'Histoire du Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette
- Les centres culturels soutenus par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : centre culturel Jean-Ferrat à Avion, espace Léon Delfosse à Billy-Montigny, espace François Mitterrand à Bully-les-Mines, espace culturel Ronny Coutteure à Grenay, espace culturel Le Prévert à Harnes, théâtre le Colisée de Lens, centre culturel municipal Arc-en-Ciel à Liévin, centre culturel La ferme Dupuich à Mazingarbe, espace culturel et public La gare à Méricourt, espace évasion à Noyelles-Sous-Lens, la Maison de l'Art et de la Communication à Sallaumines

- Les 29 équipements dédiés à la lecture publique : la médiathèque d'Ablain-Saint-Nazaire, la bibliothèque d'Aix-Noulette, la médiathèque l'Embellie d'Angres, la bibliothèque d'Annav-sous-Lens, la médiathèque Emile Zola d'Avion, la bibliothèque annexe Miss Robin d'Avion, la médiathèque Nelson Mandela de Billy-Montigny, la bibliothèque Marcel Lherbier de Bouvigny-Boyeffles, la bibliothèque Edouard Pignon de Bully-les-Mines, la médiathèque d'Éleu-dit-Leauwette, la bibliothèque Jules Mousseron de Fouquières-lès-Lens, la médiathèque Le Préau Livre de Givenchy-en-Gohelle, la médiathèque Estaminet de Grenay, la médiathèque La Source de Harnes, la médiathèque d'Hulluch, la médiathèque Robert Cousin de Lens, la bibliothèque Jacques Duquesne de Liévin, la bibliothèque Desrousseaux de Liévin, la médiathèque de Loos-en-Gohelle, la médiathèque Robert Hossein de Mazingarbe, la médiathèque de Méricourt – La Gare, la médiathèque l'Artchipel de Meurchin, la médiathèque François Mitterrand à Noyelles-sous-Lens, la médiathèque Adam de la Halle à Sallaumines, la médiathèque de Souchez, la médiathèque Le Trait d'Union à Vendin-le-Vieil, la médiathèque André Malraux de Vimy, la bibliothèque de Villers-au-Bois, la bibliothèque de Wingles.

- Le pôle numérique culturel Louvre-Lens Vallée



4. Accompagnement

La Communauté d'Agglomération de Lens – Liévin est l'opératrice de l'action et veille au bon déroulé de la mission. À ce titre, elle :

- Accompagne l'artiste ou le collectif d'artistes durant sa mission,
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- Organise techniquement la mission,
- Facilite les échanges avec les responsables des lieux d'accueil,
- Assure la gestion administrative (paiement, gestion du budget...),
- Organise la communication en faveur des différents ateliers menés.

5. Faire acte de candidature

Chaque artiste ou collectif d'artistes intéressé par cette offre est invité :

- À prendre connaissance le plus attentivement possible de l'appel à candidature,
- À bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 du présent appel, intitulé « le territoire d'action et les partenaires locaux ».

Pour faire acte de candidature, il suffit d'envoyer aux adresses suivantes : cpineau@agglo-lenslievin.fr , ledeplanque@agglo-lenslievin.fr

(Sujet : mission ateliers 2026/suivi de nom de l'artiste ou du collectif d'artistes)

Nous nous tenons à votre disposition aux mêmes coordonnées pour toutes questions préalables.

Pour **le 12 octobre**, par envoi électronique uniquement et sous format PDF, comprenant :

1. Une lettre de motivation et d'intention :

- Faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la présente résidence.
- Présentant votre démarche artistique
- Proposant une description détaillée des ateliers que vous souhaitez mener avec les habitants du territoire (en précisant le nombre de participants maximum, l'âge d'accessibilité de l'atelier, le temps d'atelier de la proposition...)

2. Un curriculum vitae

- 3. Un dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux (élus, acteurs de la culture sur le territoire, techniciens du service Développement culturel de la CALL).

6. Calendrier

Acte de candidature : Du 01 septembre au 12 octobre 2025

Jury de sélection : Le mardi 28 octobre

Audition des candidats présélectionnés : Le jeudi 13 novembre

Annnonce des candidatures retenues : Semaine du 17 novembre 2025

Mission du mardi 17 février au samedi 28 février 2026